

Dernière mise à jour le 26 mars 2019

RGPD : La CNIL lance une formation en ligne ouverte à tous

La CNIL vient de lancer une formation en ligne sur le RGPD ouverte à tous (MOOC) intitulée « L'atelier RGPD ».

Sommaire

- L'atelier RGPD de la CNIL
- Référence

Depuis le 25 mai 2018, toutes les entreprises qu'elles soient basées au sein de l'Union Européenne ou non doivent être en conformité avec les règles édictées par le règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (RGPD), dès lors qu'elles collectent des données concernant des citoyens européens.

En cas d'infraction ou de non-conformité, l'entreprise encourt une amende d'un montant variant entre 2 et 4 % du chiffre d'affaire annuel. La CNIL a d'ailleurs à cet égard prononcé récemment une sanction exemplaire de 50 millions d'euros à l'encontre de la société Google pour manque de transparence, information insatisfaisante et absence de consentement valable pour la personnalisation de la publicité.

L'atelier RGPD de la CNIL

La CNIL a lancé une formation en ligne sur le RGPD ouverte à tous (MOOC) intitulée « L'atelier RGPD ».

Ce MOOC s'adresse principalement aux Délégués à la Protection des données (DPO), futurs délégués et aux professionnels voulant appréhender le sujet RGPD. Il convient aussi bien aux profils techniques que juridiques et peut être suivi par toute personne curieuse de cette matière.

La CNIL propose ainsi aux professionnels de découvrir ou mieux appréhender le RGPD, permettant d'initier une mise en conformité de leur entreprise et d'aider à la sensibilisation des opérationnels.

Une attestation de suivi est délivrée tout participant ayant parcouru la totalité des contenus et ayant répondu à 80 % des questions par module.

La formation est composée de vidéos, textes, illustrations et cas concrets, et propose des quizz et évaluations.

Le MOOC est structuré en 4 modules d'une durée moyenne de 5 heures :

- Module 1 – Le RGPD et ses notions clés :

Unité 1 : L'évolution de la protection des données personnelles

Unité 2 : Traitement des données à caractère personnel

Unité 3 : À qui s'applique le RGPD ?

- Module 2 – Les principes de la protection des données :

Unité 1 : Les 8 règles d'or

Unité 2 : Finalité du traitement

Unité 3 : Licéité du traitement

Unité 4 : Minimisation des données

Unité 5 : Protection particulière de certaines données

Unité 6 : Conservation limitée des données

Unité 7 : Obligation de sécurité

Unité 8 : Transparence à l'égard des personnes concernées

Unité 9 : Droits des personnes sur leurs données

Unité 10 : Encadrement des transferts de données hors de l'UE

- Module 3 – Les responsabilités des acteurs :

Unité 1 : Nouvelle logique de responsabilisation : l'**accountability**

Unité 2 : Partage des responsabilités

Unité 3 : Responsabilité spécifique des sous-traitants

- Module 4 – Le DPO et les outils de la conformité :

Unité 1 : Le délégué à la protection des données

Unité 2 : Le registre

Unité 3 : L'analyse d'impact sur la vie privée

Unité 4 : La notification des violations de données

Unité 5 : Certification et codes de conduite

Référence

<https://atelier-rgpd.cnil.fr/>

<https://www.legisocial.fr/dossiers-premium/protection-donnees-rgpd.html> >